



AVIS

D'ENQUÊTE PUBLIQUE MODIFICATION N°7 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE BALLAN-MIRÉ

Par arrêté n°A2022/96 en date du 12 septembre 2022, le Président de Tours Métropole Val de Loire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification n°7 du PLU de Ballan-Miré.

Au terme de cette enquête, la modification n°7 sera approuvée par le Conseil métropolitain.

A cet effet, M. Pierre TONNELLE a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Ballan-Miré, siège de l'enquête publique, durant 33 jours consécutifs :

**du jeudi 13 octobre 2022 à 8h30
au lundi 14 novembre 2022 à 17h00**

aux jours et heures d'ouverture suivants : **du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h00**, où chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête. Un dossier identique et un registre d'enquête seront déposés au siège de Tours Métropole Val de Loire (60 avenue Marcel Dassault à Tours) aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.

Ce dossier sera consultable sur les sites internet www.mairie-ballan-mire.fr et www.tours-metropole.fr.

De même, il sera consultable à partir d'un poste informatique mis à disposition du public en Mairie.

Les observations pourront être adressées par écrit, avant la clôture de l'enquête, à M. Pierre TONNELLE, commissaire-enquêteur à la Mairie de Ballan-Miré - 12 place du 11 novembre - 37510 Ballan-Miré. Elles pourront également être adressées à son attention, avant la clôture de l'enquête, par courrier électronique à l'adresse suivante : ep.plu.ballan-mire@tours-metropole.fr.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête seront jointes au dossier d'enquête publique et pourront donc être consultées dans les mêmes conditions.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Mairie de Ballan-Miré :

- **vendredi 14 octobre 2022 de 9h00 à 12h00 ;**
- **jeudi 3 novembre 2022 de 14h00 à 17h00 ;**
- **lundi 14 novembre 2022 de 14h00 à 17h00.**

Ces permanences se dérouleront dans le respect des mesures sanitaires en vigueur au moment de la période d'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Ballan-Miré et à la Métropole, et consultables sur le site internet de la Métropole pendant un an. Des informations sur le dossier peuvent être demandées au service urbanisme de Ballan-Miré, par téléphone au 02.47.80.10.00 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : ads@mairie-ballan-mire.fr.